

Sous la direction de André-Louis SANGUIN

LES MINORITÉS ETHNIQUES EN EUROPE



Ouvrage publié avec le concours
de la Région Autonome Vallée d'Aoste
(Assessorat de l'Instruction Publique)

et le Laboratoire "Espace et Culture"

Editions L'Harmattan
5-7 rue de l'Ecole-Polytechnique
75 005 Paris

TABLE DES MATIERES

LES MINORITES ETHNIQUES EN EUROPE

AVANT PROPOS :

Paul CLAVAL et André-Louis SANGUIN 3

INTRODUCTION : Quelles minorités pour quels territoires ?

André-Louis SANGUIN 5

CHAPITRE 1 : Questions théoriques et conceptuelles.....19

Guy HERAUD, *Autodétermination et minorités "par la faute des hommes"* 21

Herman VAN DER WUSTEN, *Nationalismes et mouvements ethniques en Europe*..... 23

Jean A. LAPONCE, *La Tour de Babel, le Canada, la Suisse et Talcott Parsons*..... 29

Andrea CHITI-BATELLI, *Langue, pouvoir, hégémonie, l'Europe nouvelle et la solution fédéraliste* 39

Georges PREVELAKIS, *La lutte des minorités, une réponse à la lutte des classes ?* 49

CHAPITRE 2 : Frontières et territorialités linguistiques.....53

Guido BARBINA, *Les communautés ethno-linguistiques et la conscience de leur territoire* 55

Pierre et Huguette FLATRES, *La notion de nation dans les Iles Britanniques*..... 61

Vincent BERDOULAY et Montserrat MORALES, *La norme et l'autre : problèmes de territorialité linguistique au Pays Valencien* 69

Marie-Pierre RICHARTE, *Les ghettos catholiques en Irlande du Nord : structure urbaine et espace d'une minorité*..... 85

Suzanne DUSSART-DEBEFVE, *Minorités et plurilinguisme en Belgique*..... 93

Ernest WEIBEL, *La frontière entre le français et l'allemand en Suisse occidentale* 103

Marco PERRON, *Les isoglosses en Vallée d'Aoste*..... 113

Lucien GAILLABAUD, *A l'origine de la recherche des limites des parlers d'oc et d'oïl*..... 119

CHAPITRE 3 : Bilinguisme et minorités	125
Constantin MICHAEL-TTUS, <i>Le bilinguisme et les droits des minorités ethniques</i>	127
Alexis BETEMPS, <i>Le bilinguisme en Vallée d'Aoste: problèmes et perspectives</i>	131
Henri GOETSCHY, <i>Le bilinguisme en Alsace</i>	137
Peter ZÜRERER, <i>Différences de bilinguisme dans les communautés walses de la vallée d'Aoste</i>	141
Pierre PASQUINI, <i>Le parler des immigrés : l'exemple des Italiens en Provence</i>	149

CHAPITRE 4 : D'une situation à l'autre	155
Vladimir KOLOSSOV, <i>Les minorités ethniques dans l'ancienne Asie Centrale soviétique</i>	157
Augusta CERRUTI, <i>Les minorités ethno-linguistiques de la République Italienne</i>	163
Bernard JANIN, <i>La minorité ethno-linguistique valdônaise face à son avenir</i>	169
André-Louis SANGUIN, <i>Les Latins des Dolomites, une minorité dans la minorité</i>	177
Ernst STEINICKE, <i>La menace de la mosaïque ethnique du Frioul</i>	195
Marc LENGEREAU, <i>La minorité ethnique valdônaise de 1860 à nos jours : continuité et mutations</i>	207

CHAPITRE 5 : Les dialectiques ethno-minoritaires	221
François STEVENIN, <i>La marginalisation économique des communautés ethniques</i>	223
Roland BRETON, <i>Linguicide et ethnocide : pourquoi et comment tuent les langues</i>	231
Michel CASTELLANI, <i>Les paradoxes humains, économiques, culturels et sociaux : un "modèle" corse de régulation</i>	239
Stéphane DE TAPIA, <i>L'exportation des minorités ethniques : l'émigration en Europe, instrument de la synthèse turco-islamique en Anatolie ?</i>	253
Paolo SIBILLA, <i>La centralité du modèle commercial dans la tradition économique et culturelle de la minorité walses du Val d'Aoste</i>	267
María Jesus LLUELLES, <i>L'économie de l'Andorre et la place des minorités ethniques</i>	279
Henri ROUGIER et André-Louis SANGUIN, <i>Le recul du peuple romanche dans le canton des Grisons : la latinité face à la germanité ?</i>	285
Daniel LE COUEDIC, <i>Expression nationale et intégration régionale ou grandeur et servitude de l'architecture mise au service d'une cause : le cas de la Bretagne</i>	291

CHAPITRE 6 : Culture et éducation en région minoritaire ..	301
Raimondo STRASSOLDO, <i>Les dialectes à l'école et au bureau : le cas du Frioul</i>	303
Jean CHARLES, <i>Basque et occitan à l'école dans les Pyrénées-Atlantiques</i>	317
Joan-Pèire LAVAL, <i>La communication télévisuelle en Occitanie</i>	325

CHAPITRE 7 : Voyageurs de l'Europe : les Tsiganes	329
Jean-Baptiste HUMEAU, <i>Les Tsiganes, qui sont-ils ?</i>	331
Bernard PROVOT, <i>A propos d'une approche institutionnelle des Tsiganes : le travail social amplificateur d'image</i>	339
Jean-Baptiste HUMEAU, <i>Politique d'intégration à l'égard des gens du voyage en France au début du siècle</i>	345
Alain REYNIERS, <i>Quelques propos sur l'identité ethnique des Tsiganes en Roumanie</i>	351

CONCLUSION : Les minorités ethniques et les bouleversements du monde contemporain	359
Paul CLAVAL.....	367

LES DIALECTES A L'ECOLE ET AU BUREAU ?

La politique italienne envers les minorités ethno-régionales avec un regard spécial sur le cas du Frioul.

Raimondo STRASSOLDO
UNIVERSITE DE UDINE

Au début de 1992, de nombreux intellectuels respectés se plaignaient bruyamment dans la presse nationale (*Corriere della Sera, Repubblica*) sur leurs craintes de voir l'Italie à la veille d'être mise en pièces. Il ne s'agissait aucunement du crime organisé dans le Mezzogiorno, de la dette nationale, du clientélisme politique ou de la révolte des Ligues du Nord. Il s'agissait d'un petit élément de loi intitulé "Normes pour la protection des minorités culturelles et linguistiques" concernant de minuscules communautés périphériques (Albanais, Catalans, Vieux Allemands, Grecs, Slaves, Latins, Provençaux, Occitans) installés depuis plusieurs siècles dans ce qui est maintenant le territoire italien. On y ajoutait les tsiganes, la Sardaigne et le Frioul. Mais cela ne concernait pas les trois grandes minorités "nationales" (Valdôtains, Sud-Tyroliens, Slovènes de Trieste) reconnues depuis longtemps et jouissant de droits.

La loi fut largement approuvée au Parlement avec toutefois l'opposition des néo-fascistes, des libéraux et des républicains, essentiellement à cause de quatre aspects:

- L'enseignement, sur une base volontaire, de la langue et de la culture minoritaires dans les écoles primaires et intermédiaires.
- La possibilité de se servir de la langue ethnique dans les collectivités publiques comme les conseils municipaux et les offices administratifs.
- La réintégration de noms ethniques de personnes et de lieux qui avaient été italianisés par la force.
- La promotion de la langue et de la culture ethniques dans les médias locaux et autres moyens de communications.

Le vacarme ne concerna pas vraiment les huit minorités mentionnées ci-dessus. En vérité, leur origine "étrangère" et leur statut de groupe linguistique distinct ne pouvaient pas être mis en doute. Elles étaient trop petites, marginales, fragmentées et submergées dans le contexte italien pour constituer une menace. Il était dur de croire que toute mesure en leur faveur aurait pu relever leur condition présente de curiosités folklo-ethnologiques.

En réalité, ce fut l'extension du statut de minorité linguistique à la Sardaigne et au Frioul qui alarma l'intelligensia patriotique! Ces deux régions ont respectivement 1.600.000 et 800.000 habitants. On craignait que la reconnaissance de leurs revendications n'entraîne une réaction en chaîne dans beaucoup d'autres régions. La loi fut décrite comme une soumission aux mouvements régionalistes comme la Ligue Lombarde dont le but avoué est la transformation de l'Italie en un Etat fédéral voire en une association de trois républiques (Nord, Centre, Sud). Finalement, on voyait dans la loi une machination pour mettre en place et nourrir une horde d'intervenants culturels parasites (enseignants, interprètes, organisateurs, promoteurs, publicistes) avec à la clef de tout cela des montants budgétaires intolérables.

La loi sur les minorités linguistiques: base historique et principes majeurs

La montée de l'alternative ethno-régionale en Italie.

L'origine de cette loi remonte au mouvement autonomiste sarde de l'époque pré-fasciste et à une tendance semblable observée au Frioul après 1945. Le sarde et le frioulan n'ont jamais été considérés comme des variantes régionales de l'italien. La Sardaigne gagna une autonomie spéciale en 1948, tandis que le Frioul fut rattaché à Trieste dans un ensemble "étranger" connu sous le nom de Frioul-Vénétie Julienne. Il a attendu quinze ans avant d'obtenir une certaine forme d'autonomie. Autant en Sardaigne, le mouvement ethnique a maintenu un poids électoral notable, autant le *Movimento Friuli* n'a commencé à se présenter aux élections qu'en 1968 et n'a jamais dépassé 5% des voix.

En Italie comme ailleurs en Europe occidentale, les mouvements ethniques régionaux procèdent d'un mélange variable de plusieurs processus sociaux: survivance d'éléments culturels pré-modernes, scolarisation massive, participation démocratique, désirs de gouvernement autonome, sentiments de marginalisation culturelle, subversion dans la société dominante, perception d'une certaine périphérisation économique, exploitation, colonialisme interne... Chacun de ces processus possède ses théoriciens! A leur origine, on trouve à la fois des éléments conservateurs voire réactionnaires (localisme, isolationnisme, fermeture, communautarisme), des éléments progressistes voire gauchistes ou révolutionnaires. Certains théoriciens voient dans ce mélange la caractéristique de la *société post-moderne*. L'émergence des mouvements ethno-régionaux est l'une des caractéristiques de cette forme sociale. La "Génération de 1968" récupéra ces mouvements considérés comme l'une des possibles forces anti-establishment (anti-Etat, anti-capital). Dans beaucoup de pays européens, les minorités ethniques visèrent à gauche. Ce fut le cas en Italie et des livres popularisèrent cette nouvelle alternative ethno-régionale, tels en 1973 *Le nazione proibite* (les nations interdites) et en 1975 *Le Lingue tagliate* (les langues coupées), livres écrits par un intellectuel

communiste avoué, Sergio Salvi. Le politicien qui fit démarrer le débat au sein du Parlement italien était aussi un communiste, Mario Lizzero. Certains scientifiques qui développèrent de puissants arguments en faveur des minorités ethniques appartenaient aussi à cette mouvance (le linguiste Tullio de Mauro, le juriste Alessandro Pizzarusso...).

Le Frioul à l'avant-garde de la législation en faveur des minorités ethniques en Italie.

L'élan pour traduire les discussions académiques et idéologiques en une législation nationale provint principalement du Frioul... Et il vin paradoxalement du tremblement de terre qui frappa la région en 1976. Ce cataclysme naturel causa une commotion nationale et internationale, ce qui amena les Frioulans à découvrir un sens d'unité, de fierté et d'identité. Surmontant la ligue des partis, les parlementaires frioulans travaillèrent ensemble sur des lois pour la reconstruction et l'assistance. Ils répondirent ensemble aux pressions de la base pour la reconnaissance des Frioulans comme communauté ethno-linguistique. Pour célébrer les neuf cent ans de la fondation de l'Etat frioulan, les autonomistes organisèrent en 1977 un énorme rassemblement à Aquileia l'ancienne capitale de la région. De même, le Gouvernement Régional montra son intérêt pour la question en créant un Comité des Langues Minoritaires. Les parlementaires frioulans à Rome soumettre différents projets de lois reliés aux minorités linguistiques en Italie. Certains, peu importe leur parti politique, avaient atteint un prestige remarquable au niveau national (le socialiste Loris Fortuna, le démocrate-chrétien Pier Giorgio Bressani, le communiste Arnaldo Barocetti...). Au niveau national, les Frioulans avaient gagné la sympathie de tous à cause du tremblement de terre. Dès lors, il fut plus facile aux parlementaires frioulans de favoriser ces propositions d'autant que le clergé local était acquis à l'idée de cette loi linguistique. En 1984, la loi semblait être à portée de la main. A ce stade, l'administration locale triompha de sa prudence traditionnelle dans ce domaine. Le gouvernement provincial d'Udine, le plus gros du Frioul, lança un "projet intégré" pour mettre en place les modalités pratiques de la loi à venir. Mieux même, il mit en place un Comité de Standardisation de la langue Frioulane, présidé par une personnalité hors parti, le chercheur catalan Xavier Lamuela. En 1987, une loi régionale encouragea les trois provinces du Frioul (Udine, Pordenone, Gorizia) à coordonner leurs activités au nom de la culture ethno-régionale.

Le déclin de l'alternative ethnique.

Mais les temps ont changé. L'alternative ethno-régionale, après avoir atteint le niveau international (le Conseil de l'Europe et la Communauté Européenne avaient approuvé des résolutions et mis en place des bureaux à ce effet) a commencé à décliner. Concrètement parlant, dans aucun Etat européen, les espoirs des années soixante et soixante-dix ne se sont réalisés d'une manière significative et il en est résulté un effet dépressif. Le

mouvements ethno-régionaux peuvent être considérés tout juste comme des dadas soixante-huitards en voie d'extinction!

En Italie, l'activisme frioulan n'a pas réussi à mobiliser les autres minorités ethno-régionales et la bienveillance spéciale dont les Frioulans avaient bénéficié après le tremblement de terre s'est évanouie dans les mémoires. La mode politico-idéologique a changé: communistes et démocrates-chrétiens, en principe plus sympathiques à la cause ethno-régionale, ont perdu du terrain et le gouvernement a été pris par les représentants de force valorisant l'unité nationale: le républicain Spadolini, porteur de l'héritage de Mazzini et le socialiste Craxi, enthousiaste pour Garibaldi. Une mode néo-centralisatrice s'est mise en place. Dès lors, l'atmosphère générale à Rome a été de moins en moins ouverte aux alternatives ethniques. Même plus, l'hostilité obscurcie des néo-fascistes a trouvé de plus en plus de sympathisants dans les cercles "modérés-conservateurs" (républicains, libéraux, socio-démocrates).

Au Frioul même où l'effervescence ethnique s'est maintenue, d'autres mouvements comme les Verts ont grandi en marge du système et le Mouvement Frioulan a décliné tout en se fragmentant en groupuscules. Parmi les corps établis, seule l'Eglise d'Udine a continué à brandir le drapeau frioulan. Les projets de loi présentés en 1983 furent ralentis à travers plusieurs commissions parlementaires et finalement moururent avec la législation en 1987. Leurs principaux rapporteurs disparurent soit physiquement (Fortuna) soit fonctionnellement (Baracetti et Brassani ne furent pas réélus). Les projets de loi furent représentés au nouveau parlement par leurs successeurs où ils subirent de nouveau un parcours exaspérant. La proposition unifiée proposée par la Chambre des Députés en décembre 1991 ne passa pas au Sénat avant la fin de la législation. Pour la seconde fois, la loi sur les minorités était tuée.

La frustration fut grande et des signes de cynisme et de désespoir commencèrent à émerger dans les cercles autonomistes. L'impression prévalait que rien ne pouvait être obtenu du système politique en place et qu'il fallait ouvrir d'autres pistes (dépasser le système à travers la Ligue Lombarde, appel à l'Europe, ressortir d'autres moyens de lutte politique).

La raison d'être de la protection des minorités.

Cependant, comme l'inertie est l'une des principales forces dans la dynamique sociale, les partis, les députés et les sénateurs qui s'étaient engagés dans le passé pour la loi sur les minorités se rassemblèrent de nouveau, et pour la troisième fois, dans le nouveau parlement. Il n'est pas inutile d'examiner en détail ce processus. Les principes majeurs de la nouvelle politique envers les minorités ethniques en Italie sont les suivantes:

- La présence sur le territoire national de groupes sociaux d'origine étrangère parlant des langues non italiennes et ayant des folklores et des traditions différents ne doit pas être vue comme une menace à l'unité nationale mais comme une ressource potentielle et un enrichissement. Ces minorités doivent stimuler leurs relations avec la mère-patrie et agir comme des ponts entre l'Italie et ces dernières; ponts non seulement culturels mais aussi économiques.

- Les minorités ont une valeur morale parce qu'elles sensibilisent les nationaux à la diversité et à la complexité des cultures. Elles sont les monuments vivants des événements historiques variés survenus en Italie durant les cent ou deux cent dernières années.

- Les minorités sont des groupes sociaux nécessitant une reconnaissance de leurs droits collectifs. Certes, si autrefois l'accent mis sur les droits individuels a été essentiel pour dissoudre les vieilles et oppressives formations sociales et apporter la modernité sociale, il n'en demeure pas moins qu'il est aussi responsable de phénomènes malvenus comme l'homogénéisation et la massification. Une démocratie plus entière et plus humaine exige aussi la promotion des droits collectifs. Il faut, en effet, bien comprendre que les groupes culturels ne peuvent survivre que si on leur garantit une protection en tant que collectivités.

Une typologie des minorités ethniques.

Le projet de loi ne s'adresse qu'à deux catégories de minorités linguistiques. Une typologie plus complète se doit de prendre en compte deux autres catégories:

- Les minorités frontalières qui sont ou qui se sentent partie prenante d'une nation de l'autre côté de la frontière et qui sont reconnues et protégées comme telles: Francophones en vallée d'Aoste, Germanophones au Sud-Tyrol, Slovènes en Frioul-Vénétie Julienne. Ces minorités nationales sont explicitement en dehors des finalités de la loi.

- Les communautés ethniques installées depuis plusieurs siècles le long des bordures frontalières alpines et à l'intérieur de la Botte, principalement dans le Sud. Elles sont généralement petites, éparpillées, marginalisées dans des localisations reculées, faibles en conscience ethnique, ainsi qu'en termes d'organisation et d'articulation de leurs revendications. Dans bien des cas, elles sont au bord de l'extinction ou alors elles ne survivent qu'au niveau folklorique. Beaucoup de ces groupes ethniques sont constitués de communautés diverses ayant peu en commun. Les tsiganes, tous regards, doivent être considérés comme un cas à part.

- Les Sardes et les Frioulans se caractérisent par une taille numérique beaucoup plus grande, par un peuplement régulier sur leur territoire régional où ils constituent, comme les Sardes, la totalité de la population ou à tout le moins, une large majorité de la population, comme les Frioulans. Les uns et les autres revendiquent leur différence linguistique par rapport à l'italien et autres dialectes italiens. Toutefois, Sardes et Frioulans manquent d'une mère patrie à l'extérieur de l'Italie.

Il convient de rappeler l'existence d'un autre type de minorité non considéré dans la législation. Cette minorité est en construction, elle est présente dans tout le pays mais surtout dans les aires métropolitaines depuis une quinzaine d'années: il s'agit des travailleurs immigrés en provenance du tiers-monde. Pour l'Italie, cela risque de créer des maux de tête beaucoup plus importants que ceux créés par les minorités ethniques intra-Italie à territoire linguistique.

Enseigner la langue et la culture de la minorité à l'école.

Avant la scolarisation massive et l'irruption des médias électroniques, la grande majorité des Italiens ne parlaient pas l'italien mais les dialectes locaux. L'italien était seulement utilisé par écrit et par une petite minorité de lettrés. Ce problème d'un manque de langue nationale devint d'une acuité cruciale lors des années de construction nationale après l'Unité Italienne (1860). En bref, le problème d'une transition entre les dialectes locaux et les premières années de l'école fut tranché d'une manière excessivement brutale en faveur de l'italien. Tout fut fait à l'envers de la psycho-pédagogie scolaire la plus élémentaire.

L'école est une mécanique très complexe et très sensible. En Italie, elle est complètement centralisée à l'échelle de la nation. Aussi y a-t-il beaucoup de problèmes pour insérer les nouveaux curricula linguistiques dans la structure en place. En outre, l'attitude des parents envers la langue et la culture minoritaires varie d'un lieu à l'autre. La loi stipule que l'enseignement de ce type relève des administrations locales et que la participation des citoyens au processus doit être encouragée. En clair, la loi nationale repasse la patate chaude à des instances inférieures qui doivent se débrouiller pour l'appliquer.

Une distinction est faite entre langue ethnique et culture ethnique. Pour les élèves de 3 à 10 ans, la langue ethnique doit être un moyen véhiculaire et un objectif d'instruction. Quant à la culture ethno-régionale, elle est enseignée, pour les 6 à 13 ans, dans les classes d'histoire, de géographie, de musique, d'arts et de sciences. Les horaires alloués à l'enseignement de la langue et de la culture ethniques doivent être discutés avec le Ministère italien de l'Éducation en consultation avec les différentes instances techniques et administratives. Toutefois, selon la loi, même dans les régions où l'instruction des sujets ethniques est fournie, elle n'est pas obligatoire. Cela donne matière à un débat passionné pour deux bonnes raisons. Premièrement, beaucoup d'autorités scolaires craignent que la mise en place de ces nouvelles matières créent d'énormes difficultés pratiques. Deuxièmement, les représentants des mouvements ethniques craignent que ces difficultés pratiques et le fardeau de travail supplémentaire découragent beaucoup de parents. Pour beaucoup de raisons différentes, les enseignants, généralement conservateurs dans leur pratique professionnelle, et les activistes ethniques

les plus radicaux favorisent l'approche obligatoire. Du coup, les différentes propositions législatives reflètent ce problème dans un registre en demi-teinte oscillant entre "l'instruction obligatoire avec dérogation sur demande individuelle" et "l'instruction libre sur demande individuelle".

Les langues ethniques dans les administrations publiques.

Le second pilier du bilinguisme, c'est bien sûr, le droit de s'en servir dans des circonstances officielles, c'est-à-dire dans les organes politiques dans les assemblées publiques, dans les cours de justice, dans les offices administratifs. Cela implique donc la possibilité de s'en servir dans les documents écrits à valeur légale et formelle. La loi ne s'était pas imposée à elle-même un objectif aussi ambitieux et irréaliste. Elle permet simplement l'usage oral de la langue ethnique dans des organes publics comme les rassemblements communautaires et les conseils municipaux mais seuls les procès-verbaux rédigés en italien ont une valeur légale. Cela signifie qu'il faut fournir un service de traduction ou que l'orateur lui-même doit procéder à une traduction, soit consécutivement soit en fournissant un texte écrit en italien.

L'usage oral de la langue ethnique est expressément permise dans les offices publics et les communautés locales peuvent publier, à leurs propres frais des traductions en langue minoritaire d'actes officiels (lois, décrets...). Mais, bien sûr, seuls les actes en italien auront valeur légale.

En clair, la loi est loin d'établir un bilinguisme officiel dans les aires concernées. Du coup, elles est énormément critiquée par les militants ethniques comme vague et facile à manipuler. Toutefois, pour avoir été acceptée, ne serait-ce que comme geste symbolique, elle constate un premier craquement dans le monolithisme nationalitaire italien. Pour ces mêmes raisons, les nationalistes italiens y ont toujours été hystériquement opposés.

Quelques évidences empiriques à partir du cas frioulan

La force de la prise de conscience ethnique au Frioul

En tant que groupe linguistique distinct, le Frioul est apparu entre 950 et 1350. Les historiens des langues avancent deux principales théories sur son ethnogénèse. La première insiste sur la persistance d'un substrat celtique antérieur à la conquête romaine et sur l'importance particulière du peuplement lombard à l'époque post-romaine. La seconde insiste sur l'isolement politico-culturel du Frioul par rapport au reste de l'Italie à l'époque des Patriarches d'Aquileia. Ceux-ci étaient nommés directement par l'Empereur. Ils étaient surtout germanophones et appartenaient à des familles allemandes guerrières parcourant le pays selon un schéma féodal. Les deux théories ne semblent pas mutuellement exclusives. En 1420, la plus grande partie du Frioul fut conquise par Venise qui l'administra d'une manière coloniale jusqu'en 1797.

Toutefois, à l'époque vénitienne, il fut permis au Frioul d'avoir son propre parlement et quelques autres institutions. Sa langue et son identité régionales parvinrent à rester presque distinctes de celles des autres provinces vénitiennes. Toutefois, cette diversité psycho-culturelle ne se traduisait pas en termes politiques. De 1420 à 1920, il n'y eut aucune évidence de sentiments autonomistes au Frioul.

L'identité ethno-régionale et les efforts autonomistes sont essentiellement un phénomène contemporain au Frioul bien qu'on puisse en retrouver quelques traces dans des écrits d'une poignée d'auteurs entre 1860 et 1930. Le premier mouvement politique de revendications clairement ethno-régionales fleurit brièvement entre 1945 et 1948. Parmi ses leaders, on trouvait le jeune poète communiste Pier-Paolo Pasolini. D'autres membres étaient des anarchistes (Félix Marchi) mais la plupart étaient catholiques soit des avocats (Tessitori, d'Aronco, Pascolo), soit des prêtres (Marchetti). Rapidement, le mouvement fut dissous en raison de trois événements concomitants: les tensions politiques avec la Yougoslavie sur le problème de Trieste, le besoin de l'Etat italien d'avoir un contrôle pleinement centralisé dans cette région, la Guerre Froide gênant toute collusion entre autonomistes et tendances gauchistes modérées.

Le mouvement autonomiste ressurgit de nouveau au milieu des années 60, dans le contexte de la nouvelle Région Autonome Frioul-Vénétie Julienne(1963) sous le leadership idéologique d'un prêtre, Francesco Placereani et par l'instinct organisateur d'un ingénieur, Fausto Schiavi. Tous les deux avaient été des expatriés. Au Frioul, il est d'ailleurs intéressant de constater que les sentiments ethniques et autonomistes sont alimentés par l'expérience de l'émigration. Le mouvement était largement supporté par le bas clergé et enraciné principalement dans la petite classe moyenne (artisans, boutiquiers, petits employés, fermiers). On peut le classer comme un mouvement populiste. Son programme politique concernait davantage les problèmes socio-économiques du Frioul (sous-développement, marginalisation, émigration) que les revendications ethno-culturelles servant plutôt comme critère d'identité ou d'adhésion. Aux élections régionales de 1968, le Mouvement Frioulan obtint 39.000 voix soit 12% de l'électorat du Frioul. Peu après, le mouvement fut rejoint par un groupe de jeunes intellectuels de la "Génération de 68" qui supplantait le vieux leadership et amena le mouvement vers des positions davantage radico-gauchistes. Aux élections régionales suivantes (1973), ce changement fut sévèrement puni puis l'électorat diminua de moitié avec quelque 23.640 votes. Le sursaut frioulan après le tremblement de terre amena le mouvement aux élections régionales de 1978 avec 38.238 voix et aux élections de 1983 avec 36.820 voix. Pour des raisons qui n'ont pas toujours été clarifiées, mais qui ont probablement quelque lien avec le déclin de "l'effet tremblement de terre", la montée des Verts et la perte de charisme au sein du Mouvement Frioulan, les élections de 1988 furent une déroute particulièrement sévère avec seulement 15.000 voix. Depuis lors, le Mouvement s'est pratiquement dissous.

Si les résultats électoraux des partis ethniques étaient le seul indicateur de la force des sentiments ethno-régionaux, on pourrait en déduire que le cas frioulan a disparu!

Un survol du lectorat des textes frioulans.

Mais ce n'est heureusement pas le cas! La langue, la culture et l'identité frioulanes persistent même à des niveaux plutôt bas. Il y a d'autres moyens de jauger cette vitalité. L'un de ceux-ci est le montant d'achat et de lecture de documents écrits dans la langue ethnique. Bien qu'on ne puisse trouver de textes écrits antérieurs à 1200, le matériel imprimé en frioulan commença à apparaître au XIIIe siècle, sous forme de poèmes et de tracts religieux. Au XIXe siècle, la production s'accrut en quantité et en qualité. En 1919, une société pour la promotion de la langue, de la littérature et de la culture frioulanes la *Società Filologica Friulana*, fut fondée à Gorizia.

L'ensemble des répertoires et des bibliographies permet d'estimer le nombre de pages en frioulan imprimées chaque année. Toutefois, à notre connaissance, jusqu'en 1991, aucun essai n'avait été tenté pour calculer le lectorat en frioulan. En 1991, le Bureau Européen pour les Langues Minoritaires a financé une étude sur ce problème. Selon les experts en ce domaine (bibliothécaires, libraires, éditeurs, opérateurs culturels), le lectorat frioulan est remarquablement stable mais à des niveaux très bas. Plus précisément, il n'y a pas de "marché réel", c'est-à-dire un intérêt commercial mais plutôt une motivation culturelle tant de la part des auteurs que de celle des éditeurs. A la suite du tremblement de terre de 1976, on a remarqué un intérêt accru du public pour ce genre de matériel. Les frioulans expatriés achètent aussi ce matériel quand ils viennent en vacances. Cependant, il n'y a pas d'efforts organisés pour publiciser, promouvoir et distribuer ce matériel. Une part notable est publiée par les associations, la *Società Filologica*, compte environ 5000 membres. La plupart des livres en frioulan sont vendus entre 500 et 1000 exemplaires. La plus récente traduction de la Bible en frioulan, vendue par souscription préalable, a semble-t-il, atteint 800 exemplaires.

Dans une enquête téléphonique sur un échantillon de 1500 personnes représentatives de toutes les couches de la population de l'aire linguistique frioulane (plus petite que le Frioul historique et administratif à cause de l'érosion linguistique aux marges), les données suivantes ont émergé en 1991: "Combien de fois lisez-vous des textes en frioulan?" (jamais 46,1%; rarement 25,7%; quelquefois 21,8%; souvent 4,1%; seulement dans le passé 2,3%). Ces données sont congruentes avec celles d'un échantillonage de 1977 où il ressortait que 53,3% de l'échantillon lisait *quelquefois* des textes en frioulan. On peut estimer que ceux qui lisent *souvent* se montent à 15.000/20.000 personnes.

Les raisons invoquées par les non-lecteurs (ceux qui ont répondu *jamais ou rarement*) sont: manque de temps et d'intérêt 41,7%; trop difficile 19,3%; difficile à saisir 16,7%; je n'ai pas appris 9,5%; matériel pas intéressant 3,9%; autre 8,8%...

On a demandé au même échantillon d'expliquer à quelles conditions il commencerait à lire des textes en frioulan. Les réponses sont spectaculaires: en aucune circonstance 41,5%; si le frioulan était plus simple et standardisé 17,6%; s'il était plus facile d'obtenir des textes écrits 13,9%; si les contenus étaient plus intéressants 12,1%; autre 14,8%. Parmi les lecteurs de textes en frioulan, la quantité lue annuellement est la suivante: jusqu'à 10 pages 28,9%; jusqu'à 100 pages 41,8%; jusqu'à 1000 pages 22,4%; plus de 1000 pages 4,4%. Replacé dans l'ensemble des répondants, ceux qui ne lisent rien en frioulan sont 73,4%; et ceux qui lisent plus de 1000 pages sont 1,4%.

Une tabulation croisée de ces données avec les variables structurelles habituelles (sexe, âge, scolarité, occupation, lieu) aboutit à des résultats peu surprenants: les femmes lisent un peu moins que les hommes, la génération moyenne (davantage scolarisée) lit un peu plus que la génération âgée mais beaucoup moins que la jeune génération. Les cols bleus lisent moins que les cols blancs et les enseignants beaucoup plus que tout le monde. Le lectorat est plus intense au coeur de l'aire frioulanophone que sur les périphéries. Une autre question intéressante est celle concernant le type de documents lus. Les plus populaires sont les almanachs qui ont derrière eux une longue tradition. Ils sont lus par 23% des lecteurs réguliers ou occasionnels. Ensuite, les colonnes ou pages en frioulan dans les périodiques sont lues par 19,5% des lecteurs. Enfin, les livres sont lus par 14,9% des lecteurs.

En raison d'un manque de matériel comparatif, il est difficile de commenter ces données. On doit cependant conserver à l'esprit les importants éléments suivants:

- Les différences entre le frioulan et l'italien sont telles qu'il faut de l'entraînement et des efforts pour le lire.

- Il n'a jamais été formellement enseigné dans les écoles.

- La moyenne nationale du lectorat en Italie est plus basse que dans beaucoup d'autres pays européens. Il n'y a aucune preuve que le Frioul soit une exception dans ce contexte. En d'autres mots, le public lit peu, aussi bien en italien qu'en frioulan.

- Les techniques par lesquelles ces données ont été construites manifestent quelques limites. Il faut les ajuster par un coefficient de "complaisance" ou de "conformisme" parce que les répondants ont tendance à exagérer l'extension de ce qu'ils font ou de ce qu'ils perçoivent. Dès lors, les niveaux réels de lectorat sont probablement plus bas que ceux suggérés par les statistiques présentées plus haut.

Deux aperçus d'opinions, d'attitudes et de comportements concernant la langue et la culture frioulanes.

Certes, la lecture est un indicateur de l'adhésion à une communauté culturelle ethnique mais le parler d'une langue est un indicateur encore plus fondamental. Comme mentionné plus haut, en 1977 une étude fut commanditée par le Gouvernement Régional sur la situation linguistique du Frioul-Vénétie Julienne. Cette étude concernait non seulement le frioulan mais le slovène, l'allemand et les dialectes vénitiens. L'étude incluait une entrevue menée par des enquêteurs chevronnés sur la base d'un questionnaire complexe mais structuré. Nous ne présentons ici que les données extraites du sous-échantillon frioulan portant sur 385 personnes. Une réserve toutefois: les comportements et attitudes linguistiques ont été enregistrés d'une façon analytique et leur agrégation en grilles plus simples implique toujours quelques manipulations.

En bref, il apparaît que sans l'aire frioulanophone, un peu plus de 70% de la génération adulte parle habituellement le frioulan à la maison (parents et conjoint), mais que seulement 54% parle le frioulan avec la jeune génération. La majorité des jeunes parents (60%) parle italien avec leurs enfants. Le frioulan comme langue à la maison perd du terrain à un rythme accéléré. L'usage du frioulan à l'extérieur de la maison varie selon qui parle à qui. Dans 77% des cas, amis et co-villageois se parlent en frioulan. Pour les prêtres, c'est à 63%. Par contre, seulement 17,5% des enseignants et 28,6% des fonctionnaires parlent en frioulan. Dès lors, il apparaît que le frioulan est une langue surtout limitée aux relations informelles "primaires" et qu'il dispose d'un meilleur socle dans la communauté qu'à la maison. Ce constat est intéressant car il peut s'expliquer en termes de *décalage culturel*: une sous-culture communale montre davantage d'inertie qu'une sous-culture familiale. La famille, avec une structure plus simple et un plus petit nombre de membres adopte plus rapidement les changements sociétaux qu'une communauté plus large et plus encombrante.

Ces données peuvent être comparées avec celles tirées d'une étude effectuée dans la province d'Udine en 1985 sur un échantillon de 1500 personnes. Il y est dit que 75% de la population parle régulièrement le frioulan tandis que 10% le parle occasionnellement ou rarement. Donc, cela veut dire que chacun le comprend! Le frioulan est parlé davantage dans la communauté qu'à la maison. En moyenne, 58% des familles l'emploie tout le temps tandis que 10% s'en sert en même temps que l'italien. L'usage du frioulan à la maison est négativement corrélé à l'instruction et à l'âge. Quelques questions concernaient les comportements factuels des répondants et d'autres leurs préférences normatives. Il apparaît que la population est plus attachée au frioulan au niveau lointain qu'au niveau proche: les gens recommandent et célèbrent l'usage du frioulan plus qu'ils ne le pratiquent! En d'autres mots, le frioulan est ressenti comme une valeur même si on le néglige. Cela ressort dans un grand nombre de questions. Par exemple, 71,4% estiment que le

frioulan devrait être parlé avec les enfants alors qu'il n'y a que 47% des personnes à le faire! Cette différence est trop grande pour être expliquée par le seul effet de complaisance à un questionnaire. Elle met surtout en relief les obstacles structurels à la réalisation des préférences subjectives. Incidemment, en 1977, l'attitude pro-frioulan était plus forte chez la jeune génération de parents confirmant ainsi la reprise en compte de la *frioulanité* durant la période post-tremblement de terre. D'ailleurs, en 1977, les perspectives sur le futur du frioulan étaient plus optimistes qu'en 1985 (40% pensaient à déclin ou à son extinction en 1977 par rapport à 52% en 1985).

Pratiquement, tout le monde (96,1% des enquêtés) s'accorde pour dire que quelque chose doit être fait pour aider à la survie du frioulan. Les suggestions les plus fréquentes concernent les cinq modalités suivantes:

- Promotion des médias imprimés et électroniques.
- Enseignement à l'école.
- Promotion des événements culturels.
- Développement économique.
- Utilisation du frioulan dans les circonstances officielles.

La majorité des personnes interrogées approuve l'introduction du frioulan à l'école primaire: 83,6% en 1977 et 84% en 1985.

Les attitudes des instituteurs face à l'enseignement du frioulan à l'école.

La question de l'introduction du frioulan à l'école a été analysée dans l'enquête de 1985 à propos du problème crucial de son aspect obligatoire ou optionnel. Les résultats donnés par la population interrogée furent les suivants: 17% pour l'introduction obligatoire, 27% pour mais avec dérogation sur requête motivée, 40% pour sur requête explicite, 15% complètement contre. Sur les répondants, 47% parlaient régulièrement le frioulan, 82% étaient des femmes et 75% étaient nés et avaient grandi au Frioul. Toutefois, 89% de tous ces enquêtés étaient en faveur de l'enseignement de quelques éléments de la langue et de la culture frioulanes, dans le contexte d'un enseignement plus générique de l'histoire, de la culture et des traditions locales. Mais le pourcentage tombait dramatiquement à moins de 25%, dès qu'il était question d'un bilinguisme scolaire total, c'est-à-dire de la parité entre le frioulan et l'italien dans les écoles.

La majorité des instituteurs (51%) serait prête à l'enseignement du frioulan à la seule condition d'un demande explicite des parents. Parmi les instituteurs, 26% sont pour son introduction à titre obligatoire. Cela semble refléter l'aversion des instituteurs pour toute matière optionnelle qui vient perturber les programmes. Une majorité d'instituteurs (58%) favorise l'enseignement du frioulan écrit plutôt qu'oral. Ces mêmes enseignants estiment qu'une langue minoritaire comme le frioulan doit être enseignée par du personnel spécialement entraîné. Parmi les instituteurs, 27,5% estiment que tous les enseignants doivent prendre part à ce programme tandis que 13%

pensent que cet enseignement doit être limité aux seuls enseignants de littérature.

Le problème fondamental est la fiabilité des résultats de ces enquêtes. Quiconque connaît le métier d'enseignant en Italie et au Frioul n'est pas surpris par la large ouverture au problème de l'introduction de la langue et de la littérature minoritaires dans les écoles. Cette profession est généralement comme pour sa réputation au changement et son adhésion aux valeurs nationales des classes moyennes. A travers l'histoire contemporaine en Italie et au Frioul-Vénétie Julienne, les enseignants ont l'un des principaux instruments, si ce n'est le plus efficace et le plus docile, de la suppression des cultures ethno-régionales. Il est difficile de croire qu'ils seraient prêts à se réaligner dans la direction opposée.

On peut poser l'hypothèse explicative que le penchant "autoritaire" de la personnalité des enseignants en fait une victime facile de *l'effet de conformité*. De fait, s'ils perçoivent que l'enseignement des langues et cultures ethniques est devenu une politique officielle avec un large support politique et public, ils se hâtent de déclarer qu'ils y consentent et qu'ils s'y conforment, d'autant qu'ils se rendent compte que les enquêtes effectuées ont le soutien de l'administration provinciale et des autorités scolaires. Mais on ne peut écarter l'hypothèse alternative qu'ils ont le réel désir de se recycler en faveur de la langue et de la culture ethniques. Quelques études récentes/menées par l'Institut d'Enseignement des Langues de l'Université d'Udine et basées sur des questionnaires postaux distribués dans les administrations scolaires) montrent des réponses déçapointées suggérant une indifférence grandissante au problème. Très clairement, des données supplémentaires sont nécessaires.

Bibliographie

- DE MARCCHI, Bruna, La condizione linguistica nel Friuli-Venezia-Giuliana, *Studi Goriziani*, 1980, pp. 50-51.
- PERINI, N. (sous la direction de), *Scuola, lingue e culture locali*, Atti del Convegno Regionale, 1987, Comune di Codroipo, 1989.
- PERINI, N., (sous la direction de), *Innovazione nella tradizione: problemi e proposte delle comunità di lingua minoritaria*, Udine, Università di Udine, Confemili, 1991.
- STRASSOLDO, Raimondo, "Ethnicity and Regionalism: the case of Friuli", *International Political Science Review*, 1985, vol. 6, n°2.
- STRASSOLDO, Raimondo, "La tutela del friulano nella provincia di Udine", *Ladivina*, 1986, Vol. 10.
- STRASSOLDO, Raimondo, "Die friauler und ihre spache", *Europa Ethnica*, 1988, n°4.
- STRASSOLDO, Raimondo, *Il mercato delle pubblicazioni in friulano*, rapport de recherche non publié, 1992.